

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCAATION : 18 Juin 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 28 – REPRESENTÉE : 1

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, MM. POINTEAU Jean-Luc et CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

EXCUSÉE : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme GUINEL Marie-Jeanne et M. RICARDEAU James.

<u>OBJET</u> :	<i>Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial avec la SAS Foncigest Saint-Clément – La Chaussée.</i>
-----------------------	---

N° 2015 / 06 / 15

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.332-11-3 et L.332-11-4,

Vu la Loi n°2009-323 en date du 25 Mars 2009 instituant le principe d'une convention de Projet Urbain Partenarial, prévoyant la prise en charge financière de tout ou partie de certains équipements publics,

Vu la convention de Projet Urbain Partenarial signée par Monsieur Nicolas FRUCHET représentant la SAS Foncigest Saint-Clément,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Agriculture – Travaux du 17 Juin 2015,

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Considérant le projet de la société SAS Foncigest Saint-Clément d'aménagement d'un lotissement dénommé « les Allées d'Armorique » et situé à la Chaussée. Ce projet, qui comportera 18 lots nus sur 35 possibles à terme, nécessite que la Commune adapte ses équipements publics d'infrastructures et de superstructures à l'accueil de cette nouvelle population.

.../...

Après négociations, la société d'aménagement a accepté de financer partiellement le programme d'équipements publics pour un montant global de 102 598,80 € (18 lots x 5 699,93 €).

La convention de Projet Urbain Partenarial annexée à la présente délibération précise notamment :

- *Le périmètre sur lequel s'applique la convention de PUP et ses signataires*
- *La liste précise des travaux et équipements qui seront réalisés.*
- *Le coût prévisionnel de la réalisation de ces travaux et équipements (4 413 900,98 € HT) et la quote-part du coût mis à la charge de la SAS Foncigest Saint-Clément (5 699,93 € HT par logement réalisé)*
- *Le montant total de la participation financière à la charge de la SAS Foncigest Saint-Clément pour la réalisation de cette opération de 18 logements soit 102 598,80 € HT.*
- *La durée d'exonération de la taxe d'aménagement sur le secteur du périmètre du permis d'aménager du lotissement de la Chaussée fixée à 10 ans.*

Le Conseil Municipal,

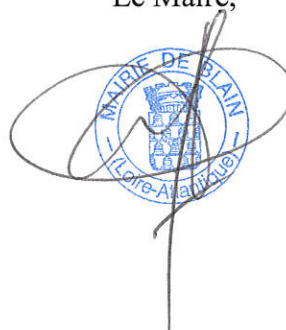
APPROUVE les termes de la convention de Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération, à intervenir entre la Ville de Blain et la SAS Foncigest Saint Clément.

APPROUVE le périmètre de convention du Projet Urbain Partenarial (PUP), tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention de Projet Urbain Partenarial relative à l'aménagement du lotissement dénommé « les Allées d'Armorique » et ses avenants éventuels.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 29 Juin 2015,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20150625-CM-2015-06-15-
DE
Date de télétransmission : 01/07/2015
Date de réception préfecture : 01/07/2015